

# MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : [montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr](mailto:montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
FERT	Jocelyne	X		
COUZINET	Guillaume	X		
MARTINEZ	Éric		X	
BONZOM	Laurent	X		
COUZINET	Claude	X		
ESTAQUE	Julien	X		
ISPA	Joëlle	X		
MEGRET	José		Excusé	
MILHORAT	Delphine		Excusée	

## Délibérations :

### Projet DETR réserves d'eau

Madame le Maire explique que la DETR peut être attribuée sur plusieurs dossiers. La défense contre l'incendie est éligible et financée jusqu'à 50%. Les délais pour réaliser les travaux vont jusqu'à 2 années. C'est pourquoi, Madame le Maire souhaite demander un financement pour 2 réserves : une à Bouch et l'autre à Péré, même s'il est bien clair que la défense incendie ne sera pas assurée sur l'ensemble de la commune. Pour mémoire, la distance entre une construction et un moyen de défense doit être inférieure à 400 mètres en territoire rural. L'absence de défense est un élément de refus des permis de construire et autres déclarations préalables.

Le coût à prévoir est de 3447.24€ par citerne et 6276.00€ pour le terrassement. Soit une opération à 9723.24€ par citerne, c'est-à-dire 19446.48€.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Hors taxes	Recettes	Hors taxes
Citernes souples	5745.40€	DETR 50%	8102.70€
Terrassement	10460.00€	Autofinancement	8102.70€
Total	16205.40€	Total	16205.40€

Le dossier doit être déposé sur une plateforme informatique avant le 31 décembre, afin d'être pris en compte en 2020.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de donner leur avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, les conseillers se prononcent :

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 0

### Indemnités de l'agent recenseur

Le recensement est une démarche obligatoire qui a lieu tous les 5 ans. Le dernier ayant eu lieu en 2015, le suivant est prévu pour 2020. Madame le Maire rappelle les éléments qui avaient été donnés au précédent conseil, notamment le calendrier. Elle sera coordonnateur et Yvette Laffont agent recenseur, comme en 2015. Une indemnité est prévue pour l'agent recenseur. Madame le Maire propose d'allouer la somme de 1200€ brut, qui sera budgétée sur 2020.

Après en avoir délibéré, les conseillers se prononcent :

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 0

### Approbation des modifications des statuts du Syndicat AGEDI.

Madame le Maire explique que la commune adhère depuis de nombreuses années au syndicat : « Agence de Gestion et Développement Informatique ». Les statuts de ce syndicat ont déjà évolué à plusieurs reprises. Une nouvelle version a été approuvée le 4 décembre 2019.

Après avoir pris connaissance des modifications, jointes en annexe à la délibération, les conseillers se prononcent :

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 0

La séance est levée à 21h50